

CONSEIL DU QUARTIER

Goise-Champommier-Champclairot

Du mardi 12 mai 2009

RELEVÉ DE CONCLUSION

PRESENTS:

Elus municipaux : Annick DEFAYE (Co-Présidente Élu(e)), Pilar BAUDIN, Franck MICHEL, Amaury BREUILLE.

Membres conseil de quartier : Marylène FOURNIER (Co-Présidente Habitante), Jean-Jacques ACHARD, Philippe AUBINEAU, Michel BARRE, Sylvie BAULT, Marc BILLARD, Joël CHATE, Claude DUCORNETZ, Arlette ESTOUP, Dominique FAUCHER, Eric FOUCAUD, Stéphanie GILA, Gérard GOY, Magali HAUTENAUVE, Thierry HOSPITAL, Marie-Paule MILLASSEAU, Monique PAINBALIROS, Bernard PENICAUD, David PICARD, Viviane PIQUEREAU, Valérie POINT, Marie-Françoise PRONOST, Pascale RIVAUD, Jean-Claude SIGOIGNE, Claudette SIMONNET, Christine UBERTI, Francis VACKER, Michèle VALIN, Roselyne VILLEMUR Thierry WELTER.

Excusés : Elyette AMIOT, Elisabeth BEAUVAIS, Marie-Joseph GOY, Odile HILLERET-MENARD, Stéphane RAYNEAU, Laurent SARRAUD, Thierry SEGURET, (membres du groupe de travail élargi Aire de jeux de Massujat : Delphine RENAUD-PAGE (Adjointe au Maire), Frédéric BOUET (Directeur, CSC de Goise), Martine HERNANDEZ (Directrice Ecole G Sand), Laure TAVENEAU (assistante maternelle), M. ARNAUD (Président d'Autisme 79), M. FAVRELIÈRE (Président de l'Association APF).

Absents : Marie-Cécile BALOGE, Dominique CLOUZEAU, Erwan DOITTEAU, Dominique FORT, Estelle LACAYRELLE, Régis MOINARD, Claude RAYMOND, Josiane THIELL-DABBERT, THOMMEROT Denis, Pierre VALENTIE.

Agents municipaux : Sébastien DUGLEUX, responsable du bureau d'études du service des espaces verts, Eve-Marie FERRER, conceptrice des espaces verts du bureau d'études du service des espaces verts et Bénédicte GABRIEL, assistante des conseils de quartier, Direction Vie participative.

Public : 5 personnes, Mathieu JACQUEMIN, animateur culturel du Lycée professionnel G BARRE.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Présentation du projet « aire de jeux de Massujat » pour les 2 - 6 ans
- 2/ Information sur l'enveloppe du Conseil de quartier inscrite au budget municipal 2009
- 3/ Participation du Conseil aux projets du quartier inscrits au budget 2009
- 4/ Point sur l'avancée dans les groupes de travail
 - 1/ Écologie urbaine
 - 2/ Vie quotidienne
 - 3/ Vivre ensemble au sein du quartier
 - 4/ Zone de circulation apaisée
- 5/ Informations et questions diverses d'actualité

1/ Présentation du projet « aire de jeux de Massujat » pour les 2 - 6 ans

Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire en charge des espaces publics et les techniciens du bureau d'études des espaces verts de la Direction des Espaces publics de la Ville de Niort, Sébastien

DUGLEUX, responsable du bureau d'études et Eve-Marie FERRER, conceptrice des espaces verts sont venus présenter l'avant-projet de l'aire de jeux de Massujat.

Amaury BREUILLE rappelle les deux éléments essentiels à la conception de cette aire de jeux :

- L'implantation de cette aire de jeux sur Massujat répond à un besoin lié au site du Centre Socioculturel de Goise et d'offrir au quartier de Goise une aire comme il en existe une à Champommier et à Champclairot.
- Lors de la phase d'élaboration du projet, la volonté de créer une aire de jeux avec la spécificité d'y accueillir tous types de handicaps, sans pour autant la réserver aux enfants handicapés moteurs ou mentaux, est devenue la ligne directrice du projet. Le thème d'imaginer une aire de jeux sur les 5 sens a été retenu par le groupe de travail élargi.

C'est avec ces deux éléments que les techniciens du bureau d'études des espaces verts ont conçu l'avant projet présenté ce soir.

1/ Contexte du projet (Sébastien DUGLEUX)

Ce projet a été élaboré en concertation étroite entre les conseillers de quartier, membres du groupe de travail « aire de jeux de Massujat », depuis 4 ans. L'avant-projet présenté ce soir est la traduction des échanges réguliers et de ce travail réalisé en commun.

Afin de remettre le projet dans son contexte, il est important de présenter les caractéristiques de la zone concernée par l'aménagement :

- l'aire de jeux s'inscrit autour du Centre Socioculturel de Goise,
- ce site est implanté sur une belle zone humide,
- il existe déjà un boulodrome sur ce site.

L'aire des 2-6 ans se voulait « inclusive », terme anglais qui signifie qu'elle n'exclut aucun handicap. L'idée est vertueuse, la réalisation est plus difficile, étant donné qu'il n'existe pas de concepteurs et fabricants sur le territoire national. Toutefois, les techniciens de la Ville de Niort ont trouvé des offres ludiques en Angleterre et des distributeurs en France.

Créer une aire de jeux inclusive implique de trouver des réponses d'accessibilité à tous pour :

- le sol, à la fois pour les enfants, mais également pour les accompagnateurs,
- la question du transfert de l'enfant du fauteuil à la plate-forme de jeux, sous forme de plateau de transfert.

Enfin, concevoir une aire de jeux sur le thème des 5 sens permet d'ajouter à cette aire inclusive la donnée « éveil des sensations », qui fait écho à la notion d'accessibilité de tous. L'aire de jeux s'inscrit dans un environnement ludique par une mise en scène minérale et végétale.

Les choix d'un jardin répondant à une majorité de handicaps sont les suivants :

- allées principales larges, planes, réalisées avec des matériaux de sols non fluents,
- jeux de type « inclusif », réunissant plusieurs fonctions ludiques, prenant en compte la place de l'accompagnant, l'accessibilité, le transfert et l'utilisation des jeux,
- Stimulation des sens par un environnement qui se prête au jeu et à l'exploration : choix de végétaux à floraison odorante, différentes textures des végétaux, matières de sols variées...

Enfin, le bureau d'études a intégré les différents éléments de conception d'une aire de jeux pour les 2-6 ans (dont certains avaient été demandés par le groupe de travail élargi) : l'aire de jeux sera fermée avec une clôture et accessible par un portillon, munie de mobilier urbain (bancs, poubelles de tri sélectif, une fontaine) et ne sera pas éclairée la nuit.

2/ Présentation de l'avant-projet (Eve-Marie FERRER)

Cette aire de jeux sera composée de plusieurs espaces distincts, avec une grande structure de jeux. Le projet est conçu dans le respect de l'environnement naturel sur lequel l'aire sera implantée (conservation des arbres existants qui pourront être déplacés).

Les différents espaces :

- à proximité de l'entrée, une première zone où sera implantée la grande structure de jeux, où on pourra grimper, glisser, sur un sol souple coulé en place.
- derrière, sous les arbres existants, « l'allée des sens » autour d'une placette circulaire et qui permet d'accéder à un espace en sous-bois qui pourra être un lieu pour se cacher,...
- à côté de la grande structure, un deuxième espace de jeux, avec une balançoire, un trampoline, une barrière de jeux (boulier, miroirs déformants,...) et des cornets téléphoniques,... Cet espace sera implanté sur du gazon accessible aux fauteuils roulants.
- à côté du deuxième espace de jeux, un second espace engazonné sur lequel il sera réalisé un merlon à escalader ou dont il sera possible de faire le tour.
- des allées larges en stabilisé calcaire pour accéder à ces différents espaces
- du mobilier urbain, essentiellement des bancs installés sur l'ensemble de l'aire.

Le détail de l'offre ludique :

Entre autres : sièges enveloppants, poignées et cordes pour escalader depuis la zone de transfert, toboggan avec sortie latérale aisée, trampoline pour les petits et les grands, balançoire à la fois individuelle et collective, barrières de jeux,...

L'ensemble des illustrations présentées doit être considéré comme des images de principe, étant donné qu'il ne s'agit pas de la présentation des résultats des appels d'offres.

Le coût du projet :

ESPACES VERTS : 35 000 euros TTC (plantation de massifs arbustifs, plantation d'arbres, réalisation d'un espace en dalles gazon)

MOBILIER : 20 000 euros TTC (bancs, table de pique-nique, corbeille de tri sélectif, clôture simple torsion, portillon, borne fontaine)

EQUIPEMENTS LUDIQUES : 92 400 euros TTC (Jeux : 69 000 euros TTC, Sol souple : 23 400 euros TTC)

REVETEMENTS : 23 300 euros TTC

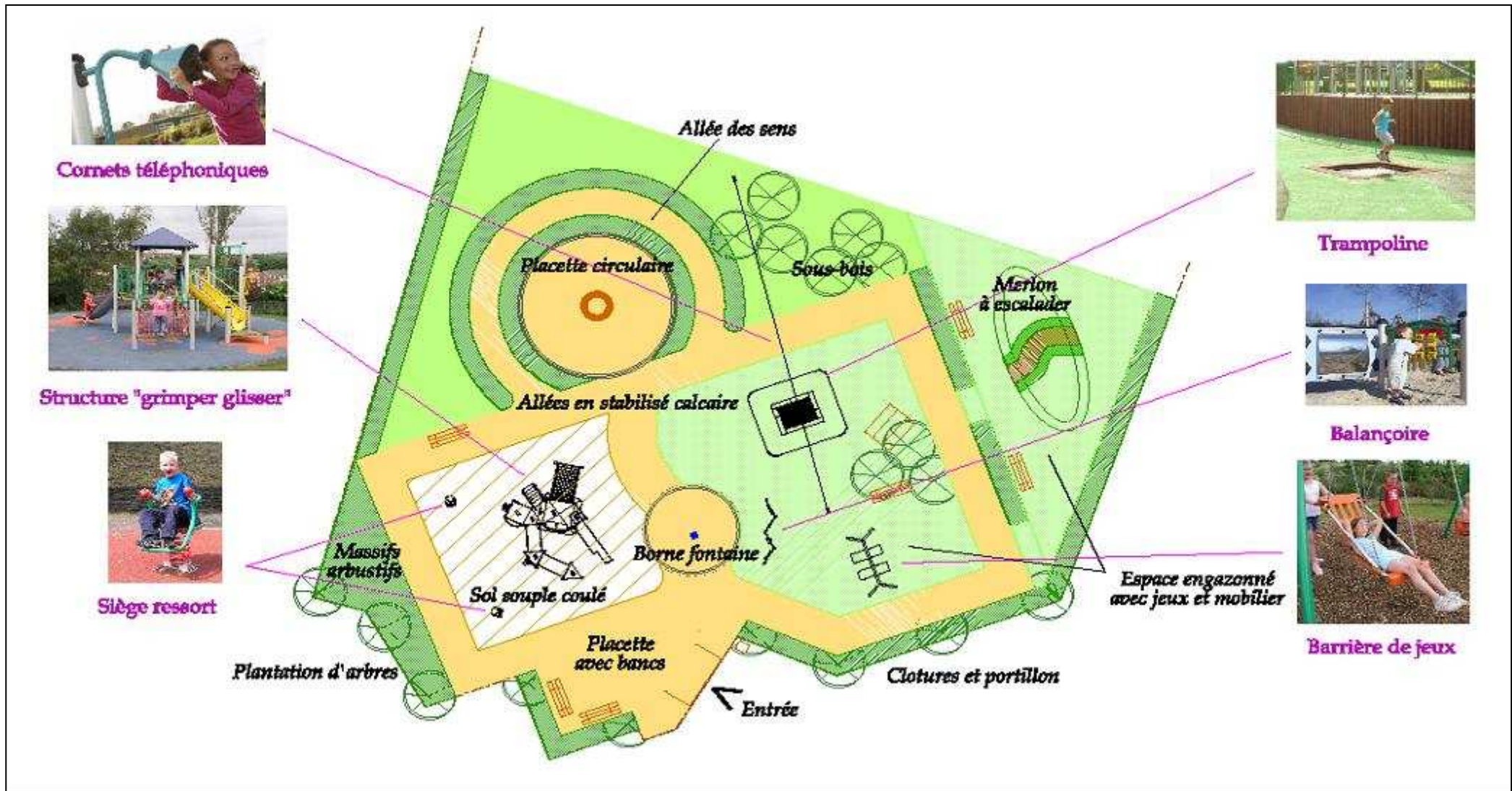
DIVERS (travaux préparatoires, terrassements...) : **10 400 euros TTC**

TOTAL : 180 000 euros TTC

Planning de réalisation du projet (d'ici fin 2009) :

- Élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises : juin-juillet
- Consultation : septembre
- Période de préparation : novembre
- Début des travaux : décembre, pour une durée estimée à 8 semaines

Avant-projet de l'aire de jeux de Massujat – Mai 2009



3/ Échanges, questions et réactions des conseillers et du public

Questions sur l'aire de jeux et sur la prise en compte de l'environnement naturel existant : sur le plan certains arbres sont supprimés. Est-ce le cas ? ; l'éclairage pourra-t-il quand même être envisagé pour éviter le vandalisme ? Y aura-t-il des toilettes sur l'aire (toilettes sèches ?) ? Il est indiqué qu'il serait bon de faire des propositions de nom pour cette future aire de jeux.

Réponse du bureau d'études : Aucun arbre n'est supprimé, certains vont être déplacés ; il sera même planté une petite vingtaine d'arbres supplémentaires.

A. BREUILLE : L'éclairage d'un espace public tel qu'une aire de jeux pour les 2-6 ans n'est pas indispensable (pas d'usagers dans les horaires nocturnes) et il n'en sera a priori pas installé par la suite. Il n'y aura pas d'implantation de toilettes, l'aire étant implantée à proximité du centre socioculturel. Ces 2 types d'installation imposent d'aménager le site des différents réseaux (électricité, d'eau, eaux usées,...), ce qui implique des coûts supplémentaires.

Concernant le nom, « Jeux pour tous » est proposé.

Questions et échanges sur le coût du projet : Un tel projet donne une réelle conscience du coût des équipements publics ; est-il prévu des dépenses de fonctionnement ?

A. BREUILLE : Le fonctionnement, l'entretien des espaces publics est assumé par les équipes techniques de la ville. Un contrôle est effectué sur chaque aire de jeux au minimum une fois par semaine. A partir de son ouverture au public, l'aire de jeux de Massujat sera contrôlée de la même façon.

Questions et idées pour poursuivre le travail en concertation : Proposition de travailler sur la signalétique (qui soit plus lisible et plus pédagogique en insistant notamment sur la responsabilité des parents) ; travailler sur la communication de l'existence de cette aire de jeux inclusive ; prendre contact dès le mois de juin pour lancer un travail en lien avec le groupe scolaire G. Sand sur les prochaines phases du projet (rencontre avec les services techniques de la ville).

A. BREUILLE et les techniciens de la Ville sont tout à fait disposés pour poursuivre le travail en commun avec les conseillers de quartier (ou par exemple en associant le Conseil Municipal Enfants) sur la signalétique, la communication sur l'existence de l'aire de jeux et sur la rencontre avec l'Ecole G. Sand à plusieurs étapes de la réalisation du projet.

Une représentante des parents d'élèves et de la Direction de l'Ecole G. Sand répond positivement au projet d'association des élèves sur la suite du projet, l'aire de jeux étant déjà très attendue par tous les enfants de l'école.

Remarques sur l'appréhension du public handicapé : sur une telle aire de jeux (2-6 ans et accessible à tous les handicaps), le rôle de l'accompagnateur est primordial ; lorsqu'on est handicapé, mental ou moteur, le temps ne court pas de la même façon que pour une personne sans handicap. Cette aire de jeux pourra par conséquent être accessible à des enfants plus âgés.

Les services techniques de la ville sont très à l'écoute de ce genre d'expertise, afin de déterminer au mieux avec quelles marges de manœuvre les choix peuvent être effectués.

Annick DEFAYE propose de conclure cette présentation en précisant qu'il s'agit d'un avant-projet et qu'il est maintenant important de donner aux services les moyens d'avancer sur sa réalisation. Sous réserve d'une opposition majeure, il est proposé d'avancer concrètement sur le projet. Marylène FOURNIER adhère à ces propos et indique que l'aspect financier sera débattu après l'information sur l'enveloppe du Conseil de quartier inscrite au budget municipale 2009.

Annick DEFAYE remercie les conseillers de quartier et les services espaces verts de la ville, impliqués dans le projet depuis 4 ans, pour leur travail commun et leur persévérance.

2/ Information sur l'enveloppe du Conseil de quartier inscrite au budget municipal 2009

1/ Enveloppe des crédits des Conseils de quartier (Jacques TAPIN)

Chaque Conseil de quartier dispose d'une enveloppe de 150 000 €, répartis de la manière suivante : 100 000 € sont alloués au volet « investissements » et 50 000 € au volet « fonctionnement ».

Le premier volet correspond à des projets menés en autonomie par le conseil de quartier pour lesquels le Conseil de quartier peut proposer une participation financière de tout ou partie de ceux-ci. Il est important de distinguer trois niveaux de projets :

- les projets simples, dont la faisabilité est forte (possibilité de réalisation dans l'année).
- les projets de moyenne envergure. Ces derniers peuvent être étudiés et inscrits dans le budget du quartier de l'année suivante. Le conseil de quartier peut également argumenter auprès du conseil municipal pour que ce genre de projet soit inscrit au budget municipal de l'année suivante.
- les projets de grande envergure et qui dépassent les compétences du conseil de quartier. Dans ce cas, le conseil de quartier peut être un soutien/conseil dans la durée uniquement.

Le second volet correspond au développement d'actions :

- de formation autour du thème de la citoyenneté et de l'appropriation de la chose publique,
- d'animation à l'initiative du Conseil de quartier en lien avec les activités mises en place au sein des commissions,
- d'information, communication.

Enfin, pour répondre aux engagements de campagne électorale de l'équipe municipale en place, les actions liées à la solidarité de proximité et au développement durable ont toute leur place dans l'utilisation des crédits de fonctionnement. J. TAPIN rappelle que « ce sont les quartiers qui font aussi la ville ».

Concernant la part « fonctionnement » de l'enveloppe du Conseil de quartier (50 000 €), J. TAPIN explique qu'une annexe à la charte des conseils de quartier est en cours de réalisation pour définir les contours d'utilisation de cette somme. Ce texte est élaboré dans le cadre d'une commission inter-quartiers, composée de volontaires qui sont également chargés de faire des propositions d'utilisation de ces crédits. La première réunion a eu lieu le mardi 5 mai. Marylène FOURNIER et Valérie POINT y ont représenté le Conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot.

L'aspect juridique est, par exemple, important à déterminer sur ce point. J. TAPIN précise notamment qu'il a participé depuis début avril à chaque conseil de quartier pour échanger avec les conseillers dans le but de rédiger une charte la plus adaptée possible aux attentes des conseils de quartiers dans le respect des règles de finances publiques.

2/ Échanges sur le budget 2009

Réactions générales sur l'enveloppe de fonctionnement :

- L'idée de l'enveloppe pour le financement d'actions liées au fonctionnement est louable, mais il sera très important de prendre des précautions, de mesurer très concrètement le lieu des possibles et de répondre à l'exigence de toujours trouver l'articulation avec les actions existantes (notamment celles émanant des centres socioculturels).
- L'enveloppe de fonctionnement est une idée intéressante qu'il s'agit de bien baliser par la biais d'une charte, il est important de bien définir les contours d'utilisation, la formation, l'information et l'animation s'avérant fondamentaux pour les conseils de quartier ; 2 cadres à l'utilisation de cette enveloppe de fonctionnement pourraient être posés : définir un montant maximum par projet financé et assurer un traitement de l'utilisation de manière équitable dans chaque quartier (ex : généraliser les offres de formation à l'ensemble des quartiers).
- L'enveloppe de fonctionnement va permettre de revenir au sens et aux objectifs premiers des conseils de quartier, c'est-à-dire susciter les initiatives citoyennes.
- Pourquoi de l'argent public serait réservé aux conseillers de quartier ?

- *Idées proposées pour l'utilisation de cette enveloppe* : voyage de découverte et de sensibilisation à l'environnement et à l'habitat durable à Fribourg (Allemagne) ; formation aux premiers secours.

M. FOURNIER : Les règles du jeu doivent en effet être claires, la nature des dépenses de fonctionnement a été évoquée, il devrait être retenu dans l'annexe à la charte un caractère systématiquement ponctuel des actions financées.

J. TAPIN : Les actions mises en place et financées par les conseils de quartier en terme de formation, d'information et d'animation seront ouvertes sur le quartier ; tout habitant de la ville de Niort pourra bénéficier au même titre que les conseillers de quartier de ces actions.

Questions et réactions sur la notion de financement d'actions de communication :

- Pourquoi ne pas plus s'appuyer sur « Vivre à Niort » (V.A.N) pour assurer la communication des conseils de quartier, en ayant dans chaque revue une page consacrée à leurs activités ?
- Les délais pour la publication dans le « Vivre à Niort » sont différents du montage de projet par les conseils de quartier (le cas a déjà été rencontré avec le projet « Poussons la barrière... », l'information dans le V.A.N paraîtra tout début juin alors qu'il aurait été préférable qu'il soit publié dans la revue de mai).

M. FOURNIER : La première réunion de la commission inter-quartiers a soulevé la question des difficultés des conseils de quartier à communiquer avec les habitants et à les informer sur leurs actions. L'enveloppe de fonctionnement peut répondre à ce problème.

J. TAPIN : Les besoins en communication des conseils de quartier interrogent sur le fonctionnement des services de la ville et les marges de manœuvre à envisager pour répondre aux besoins de communiquer des conseils de quartier.

Réactions et questions sur l'utilisation de l'enveloppe de 150 000 € :

- Au sein des autres conseils de quartier, quels projets ont été retenus, de quelle manière ?
- Que se passe-t-il avec les crédits non consommés en fin d'année ?

A. BREUILLE : Au sein des autres conseils de quartier, l'enveloppe d'investissement a été généralement utilisée pour les projets en cours depuis plusieurs années, comme c'est le cas à Goise-Champommier-Champclairot. La procédure est la suivante : le Conseil de quartier propose d'attribuer tout ou partie de son enveloppe d'investissement à un projet, le Conseil Municipal présente le choix comme une priorité du Conseil de quartier pour faire valider le financement du complément (lorsque l'enveloppe du Conseil de quartier ne couvre pas tout le projet).

J. TAPIN : Les crédits non consommés et non engagés avant la fin de l'exercice comptable reviennent dans le budget général et ne sont plus réservés aux conseils de quartier.

3/ Participation du Conseil de quartier aux projets du quartier inscrits au budget 2009

1/ Projet inscrit au budget primitif municipal 2009 pour le quartier de Goise-Champommier-Champclairot

GOISE - CHAMPOMMIER - CHAMPCLAIROT		
Projets	Investissement	financement CQ ?
Aire de jeux - Massujat	180 000 €	?
TOTAL	180 000 €	?

Dans un souci de transparence, l'équipe municipale a voulu présenter les projets inscrits au budget primitif de la ville et ayant un impact sur le quartier au vu de leur situation géographique. Il s'avère important de réfléchir au plus vite au fléchage de l'enveloppe « investissements », afin que les financements soient engagés dans l'année.

Dans le cadre de Goise-Champommier-Champclairot, un seul projet est inscrit, l'aire de jeux de Massujat, le montant total du projet dépasse l'enveloppe d'investissements du Conseil.

2/ Échanges sur l'utilisation de l'enveloppe « investissements »

J. TAPIN demande à quelle hauteur le Conseil de quartier souhaite participer au projet de l'aire de jeux de Massujat. M. FOURNIER propose de participer à ce projet à hauteur de 50% du montant global, soit 90 000 €. Cette proposition permet de conserver 10 000 € pour des projets de petite envergure et dont la réalisation serait possible d'ici la fin de l'année 2009.

Réactions des conseillers de quartier :

- Si l'enveloppe de 90 000 € est votée ce soir, le Conseil de quartier a-t-il la garantie que le Conseil municipal votera favorablement pour l'autre moitié ?
- Utiliser 90 000 € ne permettra pas de se lancer dans d'autres projets d'ici la fin de l'année.

A. BREUILLE : Le Conseil municipal s'engage à financer le reste du projet afin qu'il voie le jour pour début 2010. Il est même envisageable de rester sur la procédure 50% Conseil de quartier 50% Conseil Municipal, si les appels d'offres sont plus favorables et que le budget total du projet est par conséquent moindre.

Il n'est pas déraisonnable de garder 10 000 € pour assurer le financement d'aménagements légers d'ici la fin 2009.

De manière générale, lorsque les conseils de quartier travaillent sur des projets d'envergure, comme c'est le cas de l'aire de jeux, sur 3 - 4 années, ils doivent donc voter des financements conséquents à l'issue du montage du projet. Le Conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot se trouve pour 2009 dans cette année « atypique » où il faut se déterminer sur le financement du projet d'envergure, alors que ce projet a été porté par le Conseil de quartier de la mandature précédente.

Annick DEFAYE et Marylène FOURNIER proposent de se positionner par un vote à main levée :

29 conseillers sont pour, aucun ne s'abstient et 1 conseiller est contre. Cette opposition est expliquée de la manière suivante : ce n'est pas le projet en lui-même qui est remis en cause mais le fait que les engagements qui avaient été actés par le Conseil de quartier précédents n'ont pas été reportés.

A. BREUILLE répond que le report des crédits d'investissements n'est pas possible mais qu'il faudrait que l'équipe municipale réfléchisse à la manière de pouvoir réinscrire automatiquement les engagements des conseils de quartier. En effet, dans le cas de l'aire de jeux, le projet a été porté par les conseillers jusqu'à aujourd'hui malgré le changement de mandat.

J. TAPIN précise qu'il est en accord avec l'idée d'A. BREUILLE de trouver les moyens de réinscrire les crédits proposés dans le cadre des Conseils de quartier, l'enveloppe d'investissements étant notamment destinée à ouvrir des possibilités en terme d'initiatives de projet.

A. BREUILLE conseille enfin aux membres du Conseil de quartier d'anticiper les dépenses pour les 2 prochaines années, étant donné la lourdeur des procédures administratives.

4/ Point sur l'avancée dans les groupes de travail

1/ Écologie urbaine

Projet « Poussons la barrière du jardin du voisin », 7 juin de 15 à 20h.

Aujourd'hui, 10 jardins seront ouverts aux visiteurs. Il reste quelques aspects à éclaircir en terme de communication et d'organisation pratique de la manifestation.

Plan de communication :

- 50 affiches A4 / 25 affiches A3 à diffuser : le service Vie Participative assure l'impression en interne et demande la validation de l'affiche proposée à partir du travail de la commission et des ajouts pour identifier l'action par rapport aux différents acteurs (Ville de Niort et Conseillers de quartier).

- Les conseillers de quartier se chargent de diffuser l'affiche dans les différents lieux stratégiques du quartier (équipements structurants, commerces) et assureront un affichage non sauvage dans les quartiers où il n'y pas de lieux.
- Envoi d'un communiqué de presse à la Presse quotidienne régionale : l'idée consisterait à ouvrir les jardins en « avant-première » pour la presse le 2 juin pour obtenir un article quelques jours avant la manifestation. Le service Vie Participative s'engage à faire le relais avec la presse, la commission Écologie urbaine rédige le texte du communiqué.

Aspects pratiques de l'organisation projet :

- Le service Vie Participative souhaite connaître le lieu de la « collation bio » pour les visiteurs. Elle sera offerte dans chaque jardin.
- La mairie de quartier disposera des listes d'inscription pour l'accès aux jardins dès le début de l'affichage.

Festival Diversité biologique et culturelle, juillet 2010 - Thème proposé : « l'arbre »

Plusieurs membres de la commission Écologie Urbaine ont participé à une réunion de présentation du festival initié par la ville de Niort, qui aura lieu en 2010. Ils souhaitent travailler sur le thème pour participer au projet l'an prochain.

2/ Vie quotidienne

Le groupe Vie quotidienne a travaillé sur plusieurs thèmes :

1/ La mairie de quartier : Dans un objectif de meilleure visibilité de la structure, les membres souhaitent qu'il soit ajouté de la signalétique du côté de la piscine, rue Champommier pour flécher la Mairie de quartier et qu'il soit également rajouté une pancarte « Mairie de quartier de Champommier » sur le bâtiment du côté de la piscine. Une fiche de proximité est élaborée pour relayer cette demande.

2/ Implantation de tables de ping-pong : A la demande de jeunes du quartier, les conseillers souhaitent connaître le coût d'une table de ping-pong en vue éventuellement d'en implanter une sur l'aire de jeux de Champommier, une sur l'aire de jeux de Champclairot et enfin une sur le bassin d'orage de l'Avenue de Limoges.

A. BREUILLE répond que ce type d'équipement est fragile et qu'à partir du moment où il a été détérioré, il ne peut plus être utilisé et reste implanté dans le paysage de l'aire de jeux sans usage précis. La Direction des Espaces publics ne conseille donc pas d'implanter de nouvelles tables de ping-pong.

3/ Le nettoyage du secteur Massujat – Pèlerins – Source - ... : La demande de nettoyage régulier du secteur a été effectuée à la mi-avril aux services concernés.

4/ Installation d'abribus : Les conseillers souhaitent faire implanter 1 abribus à proximité des lycées Paul GUERIN et Gaston BARRE. Une fiche de proximité est élaborée, cependant les membres du groupe de travail s'engagent à donner les lieux précis d'implantation des abribus.

5/ Dossier « poubelles » : il est demandé l'implantation de poubelles sur des lieux stratégiques du quartier.

Le service Vie Participative indique que la demande d'une riveraine du Square Berthelot a été prise en charge par les services des espaces verts. Concernant les autres sites, une fiche de proximité est rédigée, les membres du groupe de travail s'engagent à donner les lieux concrets de demande d'implantation.

6/ Mur rue de l'Épée – Rue F. Gaillard : Il est demandé de faire une ouverture dans un mur pour un accès piétons sécurisé. Une fiche de proximité est rédigée.

7/ Rue de Chantelauze : Les conseillers de quartier demandent l'aménagement de la rue Chantelauze suite à la construction d'un nouveau lotissement. L'objectif est de sécuriser le cheminement piéton et cyclable sur cette rue à partir du stade et jusqu'à la rue du Fief Joly pour assurer une continuité d'accès au chemin du 3^{ème} Millénaire. Une fiche de proximité est élaborée.

3/ Vivre ensemble au sein du quartier

1/ Rencontre avec l'animateur culturel du Lycée professionnel Gaston BARRE

Le groupe de travail a invité Mathieu JACQUEMIN, animateur culturel du Lycée professionnel Gaston BARRE (qui représente également les 2 animateurs du lycée Paul Guérin), pour présenter ses missions, les activités du lycée et notamment exprimer le désir des 3 animateurs culturels du quartier de mettre en place des actions communes avec le conseil de quartier.

2/ Travail autour du lien intergénérationnel et de la transmission de la mémoire

Les membres du groupe de travail souhaiteraient organiser des coins lectures, lieux de rencontre entre aînés et enfants du quartier, autour de la mémoire sur la « petite » histoire de nos trois quartiers et/ou sur les légendes de Niort à l'occasion des vide-greniers, fête des centres socioculturels, fêtes d'écoles,... sur Goise, Champommier et Champclairot. Ces temps de lecture pourraient par exemple être suivis de goûters bio.

3/ Travail autour de la lecture « Le livre frappe à la porte »

La réflexion se tourne vers les personnes contraintes à vivre chez elles (pour des raisons et situations différentes) et qui éprouvent des besoins multiples. L'idée est de lancer un projet autour de la lecture pour entrer dans la vie de ces personnes isolées au sein du quartier et leur apporter un soutien. Avant de lancer ce projet, il est très important de connaître les actions qui existent déjà sur le quartier en la matière.

4/ Zone de circulation apaisée

L'objectif pour ce groupe de travail est de relancer les idées d'aménagement du plateau de Champommier sans lancer de projet d'envergure. En priorité, la rue Champommier et la rue des Fiefs nécessiteraient un traitement contre la vitesse des véhicules. L'idée retenue, concernant l'aménagement de ce plateau, réside dans la possibilité pour tous de se déplacer à pied de manière correcte (avec des aménagements de voirie réservés) et sécurisée.

5/ Informations et questions diverses d'actualité

2 informations sont apportées par le service Vie Participative aux conseillers de quartier de Goise-Champommier-Champclairot :

- **Mardi 26 mai : la Fête des voisins**

La Fête européenne des voisins est un moment privilégié de convivialité et d'échange entre voisins, autour d'un verre et d'un repas pris en commun dehors (si la météo le permet !), chacun apportant à boire et à manger.

A Niort, la Fête des Voisins existe depuis 2004. Chaque année, les Niortais sont de plus en plus nombreux à l'organiser, de manière spontanée, dans différentes rues de la Ville.

Renseignements et supports de communication (affiches, cartes postales, ballons,...) sont à retirer auprès de Robin DEGREMONT 05 49 78 79 65.

- **Samedi 20 juin : VELORUTION**

Appel à candidature pour être le relais du projet pour le Conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot, il n'y avait aucun représentant du conseil de quartier lors de la dernière réunion. Prochaine réunion de finalisation du projet : jeudi 28 mai à 20h30 à l'habitat jeunes l'Escale (147 rue du Clou-Bouchet).

La séance est levée à minuit.